

SAMATA

FONDS DE DOTATION

Siège social : 9, rue Pierre-Loti – 64700 Hendaye

RAPPORT D'ACTIVITÉ — EXERCICE 2011

1. ACTIVITÉ DU FONDS

Fonctionnement interne

En 2011, le conseil d'administration n'a pu se réunir aussi souvent qu'il l'aurait souhaité, compte tenu des obligations privées de ses membres et de l'éloignement géographique résultant du changement de domicile du secrétaire.

En ayant recours aux possibilités offertes par l'article 11.1 des statuts, le conseil s'est réuni par voie téléphonique le 18 décembre 2011, outre une réunion « physique » s'étant tenue au siège social le 22 mai 2011 pour adoption du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2010.

De nombreux échanges informels entre les administrateurs, notamment par voie électronique, ont permis d'assurer un fonctionnement satisfaisant du fonds de dotation durant l'année 2011, même si certains développements envisagés – en particulier, l'ouverture du conseil d'administration à de nouveaux membres – n'ont pu être menés à bien.

Rapports avec les tiers

Les contacts directs avec les tiers ont été limités en quantité, mais ils ont permis d'orienter l'activité du fonds dans le sens souhaité par le conseil d'administration.

D'une part, les échanges ont été nombreux avec l'association FemAid et sa fondatrice et présidente, Carol Mann, à la fois sociologue spécialisée dans la problématique du genre et du conflit armé et militante de terrain pour la condition des femmes dans les zones de conflit.

D'autre part, des contacts divers ont été pris avec diverses maisons d'édition françaises, afin d'envisager la possibilité de contribuer à la traduction en français de textes de chercheuses féministes de renommée internationale, comme C. Cockburn ou C. Enloe. Ces démarches ont de bonnes chances d'aboutir durant l'exercice 2012.

Composition du capital

Le conseil d'administration a exprimé clairement son souhait de faire évoluer la composition du capital du fonds dans un délai aussi court que possible. En effet, il semble clair que la gestion de nombreuses entreprises dont le fonds détient des titres est contradictoire avec les objectifs de Samata, notamment pour ce qui est de la non-violence.

Reste à définir sous quelle forme le capital du fonds pourrait être réorienté : immobilier, placements dans des organismes financiers « éthiques », comme la Nef... Dans tous les cas, le conseil souhaite que, d'une façon ou une autre (« charte » d'interprétation ou modification des statuts), il soit bien précisé que la dotation de Samata ne doit pas être constituée, à moyen terme et dans la durée, de ce type d'actifs (titres, valeurs de placement...), tout en les acceptant sur le court terme comme un « mal nécessaire », en attendant que la conjoncture se prête à leur cession.

2. ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCIÉES

En 2011, Samata a apporté sa contribution à deux projets initiés par l'association FemAid, projets dont le caractère pratique et l'orientation générale correspondent parfaitement à l'objet social du fonds de dotation.

2.1. Construction de toilettes pour filles à l'université de Kisangani en République Démocratique du Congo

Le projet est ainsi présenté sur le site Internet de l'association FemAid (www.femaid.org) :

Cette préoccupation d'apparence prosaïque est essentielle dans les universités africaines, en particulier à Kisangani où nous avons effectué un séjour en octobre 2010.

Cette université dessert les étudiants venus des provinces de l'Est où se déroulent actuellement les viols les plus effrayants.

J'ai pu constater l'état épouvantable des latrines, si toutefois on peut décrire de la sorte la hutte de boue sans eau ni lumière située dans un pré infesté de serpents tropicaux, affecté aux besoins des étudiantes.

Elles en souffrent et le perçoivent comme une forme de discrimination genrée, les garçons pouvant faire leurs besoins partout, y compris dans l'espace public. On le sait bien : dans les camps de réfugiés et ailleurs, de nombreux viols ont lieu sur le chemin des latrines, ce qui ajoute aux dangers d'une situation véritablement insupportable.

Samata a versé à FemAid la somme de 1 000 € (mille euro) en 2011 pour la réalisation de ce projet.

2.2. Bourses d'études pour des étudiantes à Kisangani (RDC)

Le projet est ainsi présenté sur le site Internet de l'association FemAid (www.femaid.org) :

L'Association FEMAID a mis en place des bourses d'études pour des étudiantes à Kisangani. Une partie est destinée aux étudiantes en genre à l'université, l'autre à des jeunes au Lycée professionnel Chololo qui s'intéressent à l'énergie renouvelable.

L'université de Kisangani, située en pleine forêt tropicale congolaise à 1 700 km de Kinshasa, est en train de mettre en place un département consacré à l'étude du genre. C'est particulièrement important puisqu'il s'agit d'une université des plus importantes du pays, située dans une zone de conflits et proche de régions où ont lieu des viols collectifs. Une pareille réflexion est donc urgente, ce qu'a démontré un séminaire que nous avons mené sur place en septembre 2011.

Cependant, pour des raisons économiques, il y a bien moins d'étudiantes que d'étudiants : comme en maints autres endroits, les études masculines sont privilégiées. En attendant cette inauguration qui aura lieu à la rentrée 2012, avec notre autre association Women in War, nous mettons en place un projet de soutien aux étudiantes en sociologie qui désirent mener une recherche sur genre et conflit, ainsi qu'une étude liant genre, reconstruction et développement, comprenant un travail sur l'utilisation des énergies renouvelables.

Les frais de scolarité d'une étudiante étant évalués à 250 € par an, Samata a décidé de prendre en charge les frais de scolarité de six étudiantes, pour une somme globale de 1 500 € (mille cinq cents euros).

Samata s'est engagé auprès de FemAid à verser cette somme pendant trois années, afin d'assurer la prise en charge d'un cycle complet de scolarité pour les étudiantes concernées.

3. PERSONNES MORALES BÉNÉFICAIRES DES REDISTRIBUTIONS

L'unique personne morale bénéficiaire des redistributions pour l'exercice 2011 est l'association FemAid, régie par la loi de 1901, dont le siège social est au 33, rue Guy-Môquet à Malakoff (92240).

4. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2011, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources pour cet exercice.

5. LIBÉRALITÉS REÇUES

Au sens du 2.2 de la circulaire du 19 mai 2009 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des fonds de dotation, aucune libéralité (donation par acte entre vifs et legs) n'a été reçue au cours de l'exercice 2011.

Sous la forme de dons manuels, les fondateurs ont procédé à des versements destinés à la réalisation de l'objet social, pour un montant global de 1 208,77 €.

Un don manuel spontané a été reçu pour la somme de 50 €.

À Naugens, le 27 mai 2012

Béatrice Drumare
présidente

Vincent Ozanam
secrétaire